



## 2022-2023 - contrat PRODUITS LAITIERS GAEC Romé - avril-juin 2022

productrice : Clémentine Naudé

### 1. Préambule

Conformément aux statuts et au règlement intérieur, l'**AMAP Phacélie** a pour objet d'entretenir un partenariat entre des producteurs et un groupe ouvert d'adhérents désirant consommer de manière alternative en soutenant une agriculture locale, socialement équitable et écologiquement respectueuse dans un esprit de coopération et de solidarité.

### 1. Objet

Le présent contrat a pour objet la fourniture par le **GAEC Romé**, représentée par **Clémentine Naudé** (lafermerome@orange.fr) de **25 livraisons** par la productrice à l'adhérent de ce contrat, d'un « panier » constitué de produits laitiers par **commandes individuelles trimestrielles**.

### 2. Durée du contrat et livraison

Le présent contrat s'étend du **8 avril 2022 au 24 mars 2023**.

La livraison des produits est effectuée le **vendredi entre 18h00 et 19h30 à la salle Albert Schweitzer, rue Marie Marvingt à Ludres. Se munir d'une glacière ou d'un sac isotherme afin de respecter la chaîne du froid.**

**Dates des livraisons : les livraisons se font les semaines paires à partir du 8 avril 2022.**

Les 4 trimestres se répartissent comme suit :

- **du 8 avril 2022 au 1er juillet 2022** – commande avant le 25/03/2022
- **du 13 juillet 2022 au 23 septembre 2022** – commande avant le 30/06/2022
- **du 7 octobre 2022 au 16 décembre 2022** – commande avant le 22/09/2022
- **du 13 janvier 2023 au 24 mars 2023** – commande avant le 23/12/2022

**La livraison du 15 juillet sera avancée au 13 juillet. Il n'y aura pas de distribution le 30 décembre et celle-ci ne sera pas reportée.**

Étant donnée la procédure de commandes individuelles trimestrielles, les absences programmées doivent être prises en compte lors de l'établissement des commandes trimestrielles sur AMAPj. En cas d'absence programmée ultérieurement à l'établissement de la commande, l'adhérent doit prévenir la productrice (par mail à lafermerome@orange.fr et copie à amap.phacelie@gmail.com) au moins une semaine à l'avance. Les paniers seront reportés en accord avec la productrice. En cas d'absence non signalée, le panier sera considéré comme perdu.

### 3. Conditions de règlement

La valeur des produits commandés à la productrice est **xxxx euros**.

Le règlement peut s'effectuer par virement bancaire (mode à privilégier) ou par chèque.

#### 3.1. Paiement par virement bancaire

Le virement bancaire doit être effectués vers le compte du **GAEC Romé Fromages**.

**IBAN : FR76 1610 6006 4396 0026 8859 745 code BIC : AGRIFRPP861**

Le virement bancaire, d'un montant égal à **xxxx euros**, doit avoir comme intitulé « AMAP Phacélie- Nom Prénom ». Il doit être programmé dès la validation du contrat sur AmapJ, au moins une semaine avant la première livraison du trimestre concerné, et **il doit être justifié dans les mêmes délais par envoi d'une copie numérique** par mail à amap.phacelie@gmail.com. Le nom du fichier numérique envoyé par mail devra comporter le mot « PLRome » pour souligner la nature du contrat concerné ainsi que le NOM de l'adhérent.

### 3.2. Paiement par chèque

Le chèque, d'un montant égal à xxx euros, doit être libellé à l'ordre de **GAEC Romé Fromages** et transmis au trésorier de l'AMAP lors de la distribution qui suit la validation du contrat sur AmapJ. Les chèques seront transmis à la productrice.

### 4. Défection de l'adhérent

Le mode de fonctionnement en AMAP implique un engagement annuel des adhérents. La défection d'un adhérent n'est donc possible qu'en cas de force majeure. Cette défection implique l'obligation pour l'adhérent de trouver un remplaçant jusqu'à la fin du contrat en cours et dans tous les cas, l'adhérent, initialement titulaire du contrat, le reste jusqu'à son terme.

### 5. Validité du contrat

Le présent contrat n'est valable qu'à la remise au référent de l'AMAP du règlement correspondant.

### 6. Engagements

**Clémentine Naudé** s'engage à produire selon le cahier des charges de l'agriculture biologique des produits laitiers, et à les livrer aux adhérents de **l'AMAP Phacélie**, pendant la période du **8 avril 2022 au 24 mars 2023**. Elle s'engage à tout mettre en œuvre pour satisfaire les adhérents de l'AMAP. En cas d'impossibilité d'honorer ses engagements (accident, etc), le remboursement des sommes avancées se fera en accord avec une décision de l'AMAP Phacélie.

\_\_\_\_\_, demeurant \_\_\_\_\_, s'engage à venir constituer son panier à chaque distribution ou le cas échéant à le faire récupérer par une personne de son choix.

### ANNEXE : liste et tarifs des produits laitiers proposés

Fromage blanc - 500gr, 2,50 euros

Faisselle - 500gr, 2,50 euros

Le caromé au lait de foin - 240gr, 4,50 euros

Le Ouatpané au lait de foin - 100gr, 2,50 euros

Tomme nature 1/4 - environ 500gr, 9,50 euros

Tomme à l'ail des ours 1/4 - environ 500gr, 9,50 euros

Ptite tomme - environ 350gr, 8,30 euros

Fromage frais 4 épices - 100gr, 2,50 euros

Fromage frais basilic - 100gr, 2,50 euros

Fromage frais nature - 100gr, 2,25 euros